

## **Souvenir Robert-BIGOT Règlement 2012**

### Article 1

Pourront participer, tous les licenciés adhérents d'un club de la région Ile de France, à condition d'être en possession d'une licence FFC valable pour l'année en cours, et d'appartenir à l'une des catégories citées à l'article 2 du présent règlement.

### Article 2

Catégories valables pour les filles et les garçons :

- pré licenciés : 4 à 6 ans dans l'année en cours (*développement limité à 5,60 m*)
- Poussins : 7 et 8 ans dans l'année en cours (*développement limité à 5,60 m*)
- Pupilles : 9 et 10 ans dans l'année en cours (*développement limité à 5,60 m*)
- Benjamins : 11 et 12 ans dans l'année en cours (*développement limité à 5,60 m*)
- Minimés : 13 et 14 ans dans l'année en cours (*développement limité à 6,10 m*)

Le contrôle des développements pourra être effectué avant chaque épreuve.

### Article 3

Les 4 épreuves sont les suivantes :

- Un parcours d'adresse dont les obstacles sont pris dans le guide des écoles de cyclisme. L'épreuve sera chronométrée, les fautes seront converties en temps.

Durée maximum du parcours hors fautes : 2 minutes 30 pour tous.

- Une épreuve sur route à allure libre, échauffement et reconnaissance du parcours obligatoires.

Tous les participants d'une même catégorie partiront en même temps, le classement sera établi sur la ligne d'arrivée.

Distance maximum à parcourir :

25 km pour les minimés - 12 km pour les benjamins - 8 km pour les pupilles

4 km pour les poussins - 1 km pour les pré licenciés

- Une épreuve de vitesse sur 60 m départ arrêté : 2 essais, le meilleur temps sera pris en compte.
- Une épreuve de cyclo-cross, départ groupé.

### Article 4

Les concurrents pourront utiliser au maximum deux vélos différents, le même vélo devra être utilisé pour la route, la vitesse, et les jeux, le développement étant limité pour tous les types de vélo. Les guidons « corne de vache » sont interdits, la largeur du guidon étant limitée à 50 cm. Les participants ayant un guidon plus large, partiront en dernière ligne. La chute ou l'ennui mécanique réparable (*saut de chaîne, etc.*) ne sera pas prétexte à recommencer.

Seul le bris de matériel (*crevaison comprise*) ne permettant pas de poursuivre le parcours à vélo, et dûment constaté par les commissaires, pourra donner lieu à un nouveau départ après le dernier concurrent de la catégorie concernée.

Pour la route, le changement de roue ou de vélo sans tour rendu sera autorisé sur avis des commissaires. Les commissaires pourront demander aux coureurs doublés de s'arrêter. Les concurrents ne terminant pas l'épreuve sur route seront classés dans l'ordre inverse des arrêts, chutes ou abandons. Pour la vitesse, le déchaussement ne sera pas prétexte à recommencer. Le changement de vélo entre concurrents est interdit sous peine de mise hors course.

### Article 5

Récompenses pour les épreuves :

- Classement individuel

Les récompenses seront laissées à l'appréciation des organisateurs des épreuves. Si une épreuve est jumelée à une autre épreuve (*ex : vitesse + jeux ou autre épreuve*), il sera attribué obligatoirement une récompense pour chaque épreuve.

- Classement par équipe

Un prix d'équipe sera attribué pour chaque épreuve. Il sera calculé conformément à la réglementation sur le calcul des prix d'équipe en école de vélo, soit sur 4 coureurs étant réparties dans les catégories ayant au moins 5 partants.

### Article 6

Aucune finale n'aura lieu. Le calcul du club vainqueur du souvenir Robert-BIGOT se fera en totalisant les points des prix d'équipes obtenus lors des 4 épreuves.

### Article 7

Récompenses pour le souvenir Robert-Bigot :

Le club vainqueur se verra remettre un trophée, qui sera remis en jeu chaque année.

Si un club remportait ce trophée durant 3 années consécutives ou non, il le conserverait définitivement.